

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MACAYE DU 5 mars 2024

Le 5 mars 2024 à 20 h 30 heures, le Conseil Municipal de la Commune de MACAYE s'est réuni en mairie sur la convocation de Monsieur le Maire, affichée le 29 février 2024 et transmise par voie électronique le 29 février 2024, et sous la présidence de ce dernier.

Présents : Lorraine AUCHOBERRY, Dominique BORDA, Alain DUBOIS, Ramuntxo DUHART, Jean Michel GOUTENEGRE, Jean-Pierre IDIART, Laurence PULL INDART, Céline JORAJURIA, Thierry OTHARAN, Armelle OXARANGO, Myriam RECONDO, Bernard SAINT ESTEBEN, Michel SIMON, Bixente UHALDE

Absents :

Absents mais ayant donné pouvoir :

.....

Excusé(s) : Dominique CLAVERIE

Secrétaire de séance :

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Président de séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

- Vote des comptes administratifs des budgets de la Commune, du CCAS, du Domaine Funéraire, de la Zone Artisanale d'Etxe Handia, du CLSH LEMALU et du Lotissement URTSU.
- délibération dénomination voie Kostaitzeko bideaav
- délibération avenant contrat APGL pour travaux de grosses réparations à l'église
- délibération participation au capital ENARGIA et désignation d'un membre
- Achat de pièges TAP TRAP contre les frelons asiatiques : réunion publique
- Proposition de titularisation de l'agent technique CHANTALOUX Didier
- Démission de Mme Laurence IRAMUNO et recrutement de Mme HARISLUR Laetitia en CDD du 5 mars 2024 au 31 août 2024.
- Point sur l'avancée des travaux d'implantation des canalisations pour la future station d'épuration.
- Questions diverses.

0. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 23 janvier 2024 à l'unanimité des membres présents.

1. **DÉLIBÉRATION N°05-03-2024-14 : DELIBERATION VOTE COMPTE DE GESTION 2023 CCAS : Voir en pièce annexe**
2. **DÉLIBÉRATION N°05-03-2024-15 : DELIBERATION VOTE COMPTE ADMINISTRATIF 2023 CCAS : Voir en pièce annexe**
3. **DÉLIBÉRATION N°05-03-2024-16 : DELIBERATION VOTE COMPTE DE GESTION 2023 CLSH : Voir en pièce annexe**

4. DÉLIBÉRATION N°05-03-2024-17 : DELIBERATION VOTE COMPTE ADMINISTRATIF 2023 CLSH : Voir en pièce annexe
5. DÉLIBÉRATION N°05-03-2024-18 : DELIBERATION VOTE COMPTE DE GESTION 2023 DOMAINE FUNERAIRE : Voir en pièce annexe
6. DÉLIBÉRATION N°05-03-2024-19 : DELIBERATION VOTE COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DOMAINE FUNERAIRE : Voir en pièce annexe
7. DÉLIBÉRATION N°05-03-2024-20 : DELIBERATION VOTE COMPTE DE GESTION 2023 LOTISSEMENT URTSU : Voir en pièce annexe
8. DÉLIBÉRATION N°05-03-2024-21 : DELIBERATION VOTE COMPTE ADMINISTRATIF 2023 LOTISSEMENT URTSU : Voir en pièce annexe
9. DÉLIBÉRATION N°05-03-2024-22 : DELIBERATION VOTE COMPTE DE GESTION 2023 ZONE ARTISANALE ETXE HANDIA : Voir en pièce annexe
10. DÉLIBÉRATION N°05-03-2024-23 : DELIBERATION VOTE COMPTE ADMINISTRATIF 2023 ZONE ARTISANALE ETXE HANDIA : Voir en pièce annexe
11. DÉLIBÉRATION N°05-03-2024-24 : DELIBERATION VOTE COMPTE DE GESTION 2023 COMMUNE : Voir en pièce annexe
12. DÉLIBÉRATION N°05-03-2024-25 : DELIBERATION VOTE COMPTE ADMINISTRATIF 2023 COMMUNE : Voir en pièce annexe
13. DELIBERATION N°05-03-2024-26 : DENOMINATION NOUVELLE VOIE KOSTAITZEKO BIDEA.

Le Maire expose aux conseillers municipaux :

Suite à la création d'une nouvelle voie pour accéder à la maison KOSTAITZIA à Macaye et dans le cadre de l'adressage normalisé il est proposé de nommer la voie de la manière suivante : KOSTAITZEKO BIDEA, le tableau de dénomination des voies sera modifié tel que présenté dans l'annexe.

Après avoir pris connaissance de la nouvelle dénomination et de la modification du tableau, les membres du conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** la dénomination de la nouvelle voie créée et modifie le tableau en ajoutant KOSTAITZEKO BIDEA.

Cette délibération annule et remplace celle numérotée 30-11-2021-63

14. DELIBERATION N°05-03-2024-27 : AVENANT A LA CONVENTION APGL POUR LES TRAVAUX DE GROSSES REPARATIONS DE L'EGLISE :

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'il a été décidé dans le cadre du projet de travaux de grosses réparations à l'église d'effectuer des travaux supplémentaires de rénovation du fronton et des extérieurs de l'église.

Ceci a pour incidence de générer un surcroît de travail pour le Service Intercommunal du Patrimoine et de l'Architecture de l'Agence Publique de Gestion Locale.

Il convient de prendre en compte ce surcroît de travail et de conclure à cette fin un avenant à la convention signée en date du 28 novembre 2023.

15. DELIBERATION N°05-03-2024-28 : PARTICIPATION AU CAPITAL DE LA SOCIETE ENARGIA ET DESIGNATION D'UN MEMBRE :

ENARGIA est une coopérative créée en octobre 2018, qui, par arrêté du ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire, en date du 24 avril 2019, est autorisée à exercer l'activité d'achat d'électricité pour revente aux clients finals et aux gestionnaires de réseaux pour leurs pertes. Elle est soumise aux dispositions des articles L 333-1 et suivants et des articles R. 333-1 à R. 333-16 du code de l'énergie.

Depuis sa création, elle a pour missions de promouvoir et développer les énergies renouvelables, d'inciter à la maîtrise de la consommation d'énergie et de favoriser l'appropriation citoyenne de la question énergétique. ENARGIA a pour objectif de s'approvisionner, directement et exclusivement, auprès de producteurs d'énergies renouvelables locaux, pour constituer un circuit court de l'énergie. Elle propose donc une électricité 100% renouvelable à ses clients.

Depuis le lancement de son offre au 1er juillet 2019, la coopérative compte plus de 4000 clients.

De plus, ENARGIA est une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) SA et compte aujourd'hui près de 1000 coopérateurs. Ce statut lui permet de réunir dans son sociétariat l'ensemble des acteurs impliqués dans la filière et impose un réinvestissement des bénéfices à hauteur d'au moins 57 % dans la coopérative. En outre, la loi sur l'ESS, votée le 31 juillet 2014, permet aux collectivités territoriales et à leurs groupements de détenir jusqu'à 50 % du capital d'une SCIC.

Il est proposé que la commune de MACAYE devienne sociétaire d'ENARGIA. Son implication dans le sociétariat de celle-ci offre l'opportunité de soutenir une dynamique citoyenne en faveur de la transition énergétique du territoire. Cette participation implique également la désignation d'un élu pour représenter la commune de MACAYE au sein de la coopérative et de ses instances.

Le Conseil municipal est invité à approuver le principe de devenir sociétaire de la société coopérative ENARGIA, d'approuver la souscription de 2 parts (dont la valeur nominale est de 50€) de capital à hauteur de 100 €, d'approuver la désignation d'un élu représentant la commune de MACAYE au sein de la coopérative et de ses instances et d'approuver l'affectation de cette prise de capital au budget de la commune.

Le Conseil Municipal, oui cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

- **APPROUVE** le principe de devenir sociétaire de la société coopérative ENARGIA;

- **DECIDE** la souscription de 2 parts (dont la valeur nominale est de 50€) de capital à hauteur de 100€ ;
- **DESIGNE** Bixente UHALDE représentant la commune de Macaye au sein de la coopérative et de ses instances,
- **DECIDE** l'affectation de cette prise de capital à l'article 226 du budget 2024 de la commune.

Les délibérations prises au cours de la séance sont numérotées de 05-03-2024-14 à 05-03-2024-28

16. AUTRES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR

- Achat de pièges TAP TRAP contre les frelons asiatiques : réunion publique
- Proposition de titularisation de l'agent technique CHANTALOUX Didier
- Démission de Mme Laurence IRAMUNO et recrutement de Mme HARISLUR Laetitia en CDD du 5 mars 2024 au 31 août 2024.
- Point sur l'avancée des travaux d'implantation des canalisations pour la future station d'épuration.

17. QUESTIONS DIVERSES

Présentation de l'application I -> pas pour l'instant

Liste des membres présents :

- Aucune personne autre que les membres du Conseil Municipal

<u>Signature du Maire :</u>	<u>Signature du secrétaire de séance :</u>
-----------------------------	--------------------------------------------